

Date d'envoi du document au demandeur : .....

#### **TLPE**

TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE, ENERGIE **DEPARTEMENT DU LOGEMENT** Service "ACHAT"

Rue des Brigades d'Irlande 1 - 5100 JAMBES **2** 081 / 33 22 31

**FORMULAIRE V** 

#### PRIME A L'ACHAT

(Arrêté du Gouvernement wallon du 21 janvier 1999)

Exclusivement pour l'achat d'un logement vendu par le secteur PUBLIC

# INSTRUCTIONS AUX DEMANDEURS

# Pour que votre demande soit valablement introduite, vous devez envoyer A L'ORGANISME VENDEUR les documents suivants :

- 🔖 le présent formulaire V dûment complété et le cas échéant signé, aux cadres I, II, III et IV
- une copie de l'avertissement extrait de rôle relatif aux revenus que vous et votre conjoint ou concubin éventuel avez perçus durant l'avant-dernière année précédant la date de la demande

#### ♦ le cas échéant :

- une attestation de votre caisse d'allocations familiales en cas d'enfants à charge ;
- une attestation de grossesse certifiant que vous-même ou votre conjointe ou concubine est/êtes enceinte depuis trois mois au moins ;
- une attestation de handicap établie par le SPF Affaires sociales.

# En un seul envoi, sous pli recommandé de préférence

# Rappel: L'ACTE D'ACHAT NE PEUT ETRE PASSE AVANT L'OBTENTION DE LA NOTIFICATION D'OCTROI DE LA PRIME

Cas particulier : En cas d'achat d'un logement en vente publique, les documents précités doivent être renvoyés ensemble directement au Département du Logement, sous pli recommandé de préférence, dans les six mois du procès-verbal d'adjudication définitive. N'oubliez pas de joindre à votre envoi, une copie de ce procès-verbal.

<u>Un conseil</u>: Conservez soigneusement une copie de tous les documents que vous transmettez.

#### Information relative à vos données

Pour les traitements relevant de la responsabilité du Service public de Wallonie et ce, conformément à la réglementation en matière de protection des données<sup>1</sup> ainsi qu'aux dispositions légales relatives à la prime à l'acquisition<sup>2</sup>, les données à caractère personnel nécessaires seront traitées par la Direction des Aides aux particuliers du Service public de Wallonie Territoire, Logement, Patrimoine, Energie, afin de décider du bénéfice de la prime à l'acquisition.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être également traitées par ;

- la Direction du Logement privé, de l'Information et du Contrôle du Service public de Wallonie Territoire, Logement, Patrimoine, Energie afin d'examiner votre recours éventuel ou afin de recouvrir une prime indûment perçue,
- le SPW Fiscalité dans le cadre de la réduction du précompte immobilier afférente à la prime à l'acquisition<sup>3</sup>.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing ni communiquées à des tiers à l'exception de notre conseil juridique en cas de procédure judiciaire. Ces données seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour assurer les finalités susmentionnées.

Vous pouvez, dans certains cas spécifiques, rectifier, limiter ou vous opposer au traitement. Pour ce faire, veuillez en faire la demande :

- Soit par courrier postal: Rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 JAMBES,
- Soit par mail: joelle.duchene@spw.wallonie.be

Sur demande via formulaire disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie (<a href="https://www.wallonie.be/fr/vie-privee">https://www.wallonie.be/fr/vie-privee</a>), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie (Place de la Wallonie, 1 à 5100 Jambes - <a href="mailto:dpo@spw.wallonie.be">dpo@spw.wallonie.be</a>) en assurera le suivi.

Pour plus d'information sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie (https://www.wallonie.be/).

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du Service public de Wallonie, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation :

- Soit par courrier: 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles,
- Soit par mail: <u>contact@apd-gba.be</u>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement général sur la Protection des données)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Arrêté du Gouvernement wallon du 21 janvier 1999 instaurant une prime à l'acquisition d'un logement Arrêté du Gouvernement wallon du 4 avril 2019 relatif à l'audit logement

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Art. 52 du Code des droits d'enregistrement

#### **CADRE I**

#### **IDENTIFICATION DES DEMANDEURS**

Ce cadre doit impérativement être complété par l'ensemble des copropriétaires de l'habitation objet de la demande

1)	Nom: Prénom(s):	
	Né(e) à : le	
	Numéro de registre national :	
	Rue :	
	Code postal :	
	☎ privé : ☎ lieu de travail :	
	Courriel :@	
2)	Nom: Prénom(s):	
	Né(e) à : le	
	Numéro de registre national :	
	Rue: Bte	
	Code postal :	
	🕿 privé :	•
	Courriel:@	
3)	Nom: Prénom(s):	
	Né(e) à : le	
	Numéro de registre national :	
	Rue : Bte	
	Code postal :	
	🖀 privé :	•
	Courriel:@	
No	om et prénom du conjoint ou concubin dans le cas où il n'aurait aucun droit sur le futur logement.	
No	om :	
Né	S(e) à: le	
Co	onjoint / concubin de	

#### **CADRE II**

#### ENGAGEMENTS DES DEMANDEURS

Le(s) soussigné(s), (co)propriétaire(s) du logement objet de la demande, tel(s) que renseigné(s) au cadre I, soit :	
1) Nom :	
2) Nom :	
qui sollicite(nt) par la présente une prime pour l'achat d'une habitation	
sise rue:	
code postal commune :	
<ul> <li>autorise(nt) l'Administration à solliciter des autorités compétentes tous les renseignement nécessaires au traitement de la demande (ex.: composition de ménage, revenus, droits réel immobiliers,);</li> </ul>	
• s'engage(nt) solidairement, en cas d'obtention de la prime :	
si le logement en cause n'est pas salubre, à faire réaliser les travaux nécessaires pour le rendre salubre dans un délai de deux ans à dater de la signature de l'acte d'achat;  pour une période ininterrompue de dix ans prenant cours à la date de passation de l'acte d'achat a) à occuper le logement à titre de résidence principale, l'occupation devant débuter au plus tard partir du septième mois qui suit celui de la passation de l'acte;  b) à ne pas l'aliéner (vendre - céder,), ni le donner en location en tout ou en partie;  c) à ne pas y exercer une activité professionnelle, sauf dans les locaux réservés à cet effet;  d) à respecter, si des travaux d'agrandissement ou d'aménagement sont effectués dans le logement les conditions techniques et de superficies définies par l'arrêté ministériel du 22 février 199 en fonction de la composition du ménage au moment où ces travaux sont effectués;  e) à consentir à la visite du logement par les délégués du Ministre.  Fait à, le	ıt,
Signature des copropriétaires :	
1)	

#### **CADRE III**

#### **DECLARATIONS DES DEMANDEURS**

Le (la) (les) so	oussigné(es) déclare(nt) :
1) que cohabit	eront dans le nouveau logement :
	isolé(s)
	conjoint(s) ou concubin(s),
	enfant(s) non marié(s),
	ascendant(s),
	autre(s) habitant(s).
<u>Total:</u>	
	personne(s)
destiné à	'est pas (1) prévu un local à usage professionnel dans le nouveau logement, e la profession de
deux ans qu en usufruit	a) même(s) et son (leur) conjoint ou concubin possède(nt) ou a (ont) possédé au cours des ni précèdent la demande, seuls ou ensemble, une autre habitation en pleine propriété ou : OUI / NON (1)  adresse de cette habitation et indications cadastrales :
b) s	i vente, date de la vente :
	, le
	Signature du (des) copropriétaire(s)
1)	
2)	
3)	

(1) Biffer la mention inutile.

**CADRE IV** 

# ATTESTATION(S) CONCERNANT LE(S) DEMANDEUR(S) ET SON (LEUR) MENAGE

Agrafer ici l'(es) extrait(s) du registre de la population établi(s) par l'Administration communale du		
domicile du (des) demandeur(s) à la date de la demande de prime.		

# **CADRE V**

#### RESERVE A L'ORGANISME VENDEUR

A. Organisme vendeur :
Adresse:
N° de téléphone :
Courriel@
s'il s'agit d'une société agréée par la S.W.L. n°
B. Nom et prénom du candidat acquéreur :
Du conjoint cohabitant ou concubin(e):
D(es) éventuel(s) copropriétaire(s):
Domicilié(es) à : code postal
ruen°
Adresse de l'habitation à vendre à :
ruen°
désignation cadastrale :
C. 1) En cas de vente de gré à gré :  - Prix de vente proposé et approuvé par l'autorité compétente :  - Date probable de la passation des actes :
2) Préciser s'il s'agit d'un nouveau logement : OUI / NON
3) En cas de vente publique : Joindre le procès-verbal d'adjudication définitive.
Signature:

D.	Agrafer la preuve de l'envoi du pli ayant contenu la présente demande.